



Aux secrétaires généraux de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE

Chers collègues,

L'article 3.3 des Lignes directrices de Stockholm de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE stipule que « les secrétaires généraux, ou d'autres hauts responsables désignés, soumettront des propositions dans les cas où leur parlement est incapable d'assumer la Présidence de la Conférence des Présidents en conformité avec les procédures décrites plus haut » [dans le respect du roulement normal].

Comme vous le savez tous, à cause de l'épidémie de COVID-19, le parlement finlandais a été contraint d'annuler la Conférence des Présidents des parlements de l'UE qui devait se tenir du 17 au 19 mai 2020. Notre décision de l'annuler au lieu de la reporter se fonde sur l'incertitude concernant la date à laquelle les différents parlements seront en mesure de reprendre leurs activités normales. Sachant que des mesures extraordinaires pourraient continuer à s'appliquer jusqu'à l'automne prochain, nous sommes convaincus que les présidents ne seront pas en mesure de donner une réponse définitive quant à leur participation à la conférence qui se tiendra à une date ultérieure suffisamment à l'avance pour rédiger les conclusions.

Le parlement finlandais souhaiterait proposer les dispositions provisoires suivantes à une procédure écrite :

1. Le Bundestag et le Bundesrat allemands assument la présidence de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE à compter du 19 mai 2020. (voir article 3.5 des Lignes directrices de la Conférence)
2. L'Eduskunta finlandais assume la présidence du Conseil d'IPEX à compter du 19 mai 2020. Une réunion virtuelle par courrier électronique ou par visioconférence pourra remplacer, si la situation l'impose, la réunion suivante du « Board » d'IPEX qui doit se tenir en juin 2020.
3. Les trois documents (lignes directrices révisées sur la coopération interparlementaire, sur l'utilisation de moyens de communication modernes pour faciliter la coopération interparlementaire et sur la RIC concernant Eurojust) approuvés lors de la réunion des secrétaires généraux à Helsinki seront évoqués lors de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE suivante qui se tiendra à Berlin.

Je vous saurais gré de bien vouloir donner votre accord ou me transmettre vos commentaires dès que cela vous sera possible et au plus tard le 24 avril 2020. Merci de répondre uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : peter.saramo@eduskunta.fi (L'expérience récente a montré que le courrier postal implique le risque de retard, voire d'absence, de remise de documents importants.)

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Maija-Leena Paavola
Secrétaire générale
Parlement finlandais